



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/43/99

S/19452

26 janvier 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-troisième session  
QUESTION DE PALESTINE  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-troisième année

Lettre datée du 25 janvier 1988, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration de la Malaisie concernant les actes de violence qu'Israël continue de commettre contre des civils dans les territoires occupés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "Question de Palestine" et "La situation au Moyen-Orient", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire  
et plénipotentiaire,

(Signé) YUSOF M. Hitam

ANNEXE

Déclaration de la Malaisie datée du 15 janvier 1988, relative à la  
persistance de la violence dans les territoires occupés

Le Gouvernement de la Malaisie est atterré par les atrocités auxquelles le régime de Tel-Aviv se livre en vue de réaliser ses ambitions. Au mépris de l'opinion mondiale et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, ce régime poursuit en effet sa politique implacable de répression brutale contre des Palestiniens innocents et désarmés dans les territoires occupés. Les atrocités et les effusions de sang commises par Israël ont atteint des proportions nouvelles et plus redoutables.

C'est sur Tel-Aviv, qui soumet les Palestiniens à une oppression politique et économique systématique, que pèse l'entière responsabilité des troubles de Gaza et de la Rive occidentale. Le fait que, près de 40 ans après leur déracinement, les Palestiniens doivent continuer à vivre comme des réfugiés sur leur propre terre témoigne du manque de considération d'Israël. La Malaisie condamne de nouveau vigoureusement et catégoriquement le régime de Tel-Aviv pour ses crimes odieux contre la population des territoires occupés et lui demande de se conformer immédiatement aux règles du droit international et de respecter le droit inaliénable des Palestiniens à un foyer national.

Le Gouvernement et le peuple malaisiens s'associent pleinement à l'épreuve des Palestiniens, peuple courageux qui a été dépossédé de sa patrie. En témoignage de notre appui et de notre solidarité, le Ministère des affaires étrangères (Wisma Putra) met en place un fonds spécial pour les Palestiniens dans les territoires occupés auquel les Malaisiens sont appelés à contribuer généreusement en vue d'aider nos frères palestiniens dans la période d'épreuves et de souffrances cruelles qu'ils traversent. Les chèques des donateurs doivent être établis à l'ordre de "Tabung Rakyat Palestine".

-----